



1. La requérante, M<sup>me</sup> Manal, directrice de programme au service du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux Philippines, a fait appel de la décision du défendeur de lui imposer un blâme écrit et la perte d'un échelon de classe.

2.

5. Le Tribunal a émis certaines ordonnances en préparation d'une audience sur des mesures correctives et a donné aux parties l'occasion de discuter et de convenir des mesures correctives qui seront accordées à M<sup>me</sup> Manal.

6. Le Tribunal tient à déclarer officiellement qu'il approuve les efforts déployés par les parties pour parvenir à un accord permettant de régler cette question.

7. M. Yap, pour la requérante, et M. Nadelson, pour le défendeur, ont informé le Tribunal qu'une entente était intervenue entre les parties concernant le règlement de la question des mesures correctives.

8. Dans une réponse en date du 12 janvier 2011, le conseil de la requérante a informé le Tribunal que le défendeur avait respecté les termes de leur entente de règlement et demandé que la présente affaire soit close.

### **Conclusion**

9. Comme aucune autre action judiciaire n'est nécessaire, l'affaire est close.

(Signé)  
Juge Goolam Meeran

Ainsi jugé le 12 janvier 2011

Enregistré au Greffe le 12 janvier 2011

(Signé)  
Santiago Villalpando, Greffier, Tribunal du contentieux administratif  
des Nations Unies, New York